

Le canton prêt à faire un effort pour les STEP



Le canton précise en outre que la priorité des subventionnements des STEP ira à la mise en œuvre du traitement des micropolluants.

PHOTO: GILLIAND/R

EAU Le canton de Fribourg se dit prêt à subventionner les stations d'épuration.

BROYE FRIBOURGEOISE

En mai 2017, les députés broyards Nadia Savary et Pierre-André Grandgirard ont interpellé leur Conseil d'Etat au sujet du financement des stations d'épuration et d'une aide cantonale. La paire de parlementaires précisait que du côté vaudois, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro avait déjà assuré une aide financière «pour alléger les communes et les inciter à collaborer entre elles pour mettre en place un dispositif d'épuration performant et rationnel.» La question n'est pas anodine, puisqu'un grand projet de STEP intercantonale est sur les rails dans la Broye. Dans une longue réponse, le Conseil d'Etat fribourgeois rassure. Il se dit disposé à mettre en place un système de subventionnement destiné principalement à favoriser la mise en œuvre de la planification pour

l'épuration des eaux, en respectant toutefois le principe fondamental du pollueur-payeur, principe ancré aussi bien dans la loi fédérale que dans la loi cantonale.

Dans les pistes de financements, outre le principe de causalité, l'Etat estime qu'un fonds de solidarité est également nécessaire afin de limiter les disparités entre communes. Le Conseil d'Etat propose de s'inspirer du modèle de subventionnement bernois. Ce dernier s'appuie entre autres sur une redevance annuelle sur les eaux usées de 1 million de francs, perçue auprès des détenteurs des stations d'épuration publiques en fonction des charges produites par les STEP. Cette redevance alimenterait un fonds destiné à subventionner la construction, l'extension et le renouvellement des ouvrages d'évacuation et d'épuration des eaux. Le canton précise aussi que d'ici 2040, les mesures subventionnées concerneraient en priorité la mise en œuvre des mesures en lien avec le traitement des micropolluants.

RG